



Le printemps, c'est le renouveau, la renaissance de la nature après cette période hivernale toujours chahutée par le virus et ses variants. Mais n'en déplaisent aux humains, la nature, elle, reprend ses droits. La sève remonte dans les arbres, les premiers bourgeons apparaissent et les jardins renaissent.

Pouvions-nous imaginer, il y a encore quelques semaines, que le massif du Petit Parc rendrait hommage aux femmes touchées de près ou de loin par le cancer du sein ?

Plantées par les mains vertes de Marie-Claude Maret, 700 tulipes roses et blanches offrent un message de poésie, de solidarité et de rassemblement, donnant de l'espoir à chacune. Un simple hommage à la vie.

## **Au revoir Marie-Claude!...**

La cloche de la retraite a sonné pour la « Petite Fleur » de Gingins, Marie-Claude Maret. Comme son surnom l'indique, Marie-Claude s'est occupé durant plus d'une vingtaine d'années d'embellir notre village, en plantant, fleurissant, désherbant, tondant, taillant, arrosant les massifs, bacs et jardins communaux. Mais pas que ! Les bricelets de Marie-Claude sont connus loin à la ronde et ont régalié des dizaines d'élus, de citoyens, d'employés ou d'invités. Ses talents de décoratrice ont égayé les multiples manifestations villageoises, sa disponibilité et sa gentillesse ont fait d'elle la véritable « Marie » Poppins de ses collègues à qui elle manquera beaucoup.



Marie-Claude poursuivra son activité à la surveillance des bus, aux idées fleuries pour le village... et à la confection de bricelets, du moins, nous l'espérons ! La Municipalité aurait souhaité fêter joyeusement ce départ vers une retraite active et heureuse ; ce n'est que partie remise !

### **Du fond du cœur, MERCI !**

La Municipalité a profité de ce départ pour réorganiser la Voirie et les Espaces verts en confiant la gestion globale de la déchèterie et de la STEP à M. Bally. Les Espaces verts seront confiés à MM. Ribeiro et Rexhaj, sous les précieux conseils de Marie-Claude pour le choix des fleurs.



## La Police des chiens - avis à la population

**Suite à une agression survenue dernièrement dans la Commune, la Municipalité rappelle ici les responsabilités de chacun et les mesures à prendre en cas de nécessité.**

La commune abrite environ 160 chiens, de toutes tailles et de toutes races. Si la plupart d'entre eux ne pose aucun problème, il arrive que surgissent un conflit, une morsure voire une attaque de l'un deux sur un congénère. Les chiens - et les réactions entre eux - sont parfois imprévisibles.

Il est signalé, toutefois, que la responsabilité du comportement du chien et sa maîtrise incombent au détenteur.

Dans le Canton de Vaud, la Loi sur la police des chiens, qui a pour but de protéger les personnes et les animaux des agressions canines par des mesures préventives et répressives, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les articles s'appliquent, entre autres, à l'identification, la détention et l'éducation des chiens, mais également à la prévention et aux mesures prises à l'encontre des chiens dangereux

ou potentiellement dangereux et de leurs détenteurs.

Lorsqu'une personne ou un animal est blessé, le médecin ou le vétérinaire informe le Service des affaires vétérinaires (SCAV) au moyen d'un formulaire officiel. Lorsqu'il a connaissance d'un cas d'agression, le service examine le cas et juge de l'opportunité d'une enquête. Seul le SCAV est compétent pour ordonner une expertise.

C'est également le SCAV qui prend les mesures adéquates, en fonction de l'ampleur des dispositions agressives de l'animal, et qui informe les autorités communales des mesures de proximité prises à l'encontre du chien ou de son détenteur.

En résumé, si vous êtes confronté à une agression canine, vous devez informer votre médecin ou votre vétérinaire, voire la police qui signaleront le cas au SCAV; vous informez ensuite la

Municipalité qui se tiendra à disposition du SCAV et ordonnera les mesures préconisées, le cas échéant.

Vous avez également la possibilité de déposer plainte pénale contre le détenteur, pour lésions corporelles, auprès d'un poste de police.

La Municipalité n'est pas compétente pour mener une expertise ou prendre des sanctions à l'encontre du détenteur du chien, à moins d'en avoir été mandatée par le SCAV.

### LE COIN DES SOCIÉTÉS LOCALES

#### Tennis-Club Chéserey-Gingins

Le Tennis-Club Chéserey-Gingins (TCCG) est heureux de vous annoncer qu'il a tout récemment remanié sa grille tarifaire, en proposant notamment une offre attractive pour les familles.

Divers cours et stages sont proposés hiver comme été. De plus, cette année, le TCCG et Swiss Tennis collaborent pour le développement du Kids Tennis Academy: une formation ludique pour les juniors et qui permet aux parents un suivi clair et interactif de l'évolution de leur enfant sur le site internet Kids Tennis.

Le TCCG souhaite également vous informer que l'association Swiss Tennis fête cette année ses 125 ans et qu'elle profite de cette occasion pour proposer aux nouveaux membres seulement un abonnement 2021 au prix spécial de CHF 125.-/personne.

Le TCCG, qui possède 3 courts extérieurs idéalement situés au pied du jura, est heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison qui commence le 1<sup>er</sup> avril.

Pour de plus amples informations sur notre club, nous vous invitons à visiter notre site internet [tennis-cheserey.clubdesk.com](http://tennis-cheserey.clubdesk.com) ou nous contacter par email [tccg@tennis-cheserey.ch](mailto:tccg@tennis-cheserey.ch).



### Les préavis

Le Conseil a siégé le 9 décembre 2020 et a délibéré sur les préavis suivants :

Préavis municipal 51/2020

#### STEP Régionale

Ce sujet a été reporté à plusieurs reprises et, finalement, a été refusé en séance le 9 décembre. La Municipalité attend d'avoir différents paramètres avant de déterminer la suite qu'elle pourra donner à la connexion de la STEP intercommunale de Gingins/Chésèrèx à un réseau qui traite les micropolluants.

Préavis municipal n° 59/2020

#### Budget 2021

Après un amendement pour identifier le montant annuel attribué au DISREN (voir Ginginfo n° 31) et l'inclusion de réserves pour les charges péréquatives, le budget 2021 - déficitaire à hauteur d'environ CHF 650'000 - a été accepté à une large majorité.

Le préavis concernant le réaménagement du centre sportif et répondant à la motion Strebel a été retiré de l'ordre du jour du 9 décembre par

la Municipalité qui souhaite amener davantage de précisions au projet avant que la décision ne soit prise.

La séance du mois de février 2021 a été annulée et la prochaine réunion aura lieu le mardi 27 avril 2021 à 20h15 à la salle communale.

Les séances du Conseil communal sont publiques et les observateurs y sont les bienvenus.



## Retour sur le premier tour des élections communales

En premier lieu, la Municipalité félicite les élus et leur souhaite plaisir et satisfaction dans leur future fonction.

Avec un taux de participation de 48,76 % pour l'élection du Conseil communal et de 50,11% pour la Municipalité, nos électeurs se sont mobilisés pour élire les nouvelles autorités communales le 7 mars.

Neuf candidats se présentaient à la Municipalité, sur deux listes différentes et 46 personnes au Conseil communal.

Avec 7 conseillers municipaux et 40 conseillers communaux élus, nos autorités sont au complet pour siéger dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Il n'y aura donc pas de deuxième tour pour l'exécutif ni pour l'organe délibérant.

Pour le Conseil communal, 6 personnes ayant obtenu la majorité absolue figurent en tant que viennent-ensuite. 3 de ces élus entreront directement au Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet prochain en remplacement des 3 conseillers élus à la Municipalité.

Nous devons compléter les 3 viennent-ensuite par 12 suppléants afin d'avoir le nombre de suppléants requis (15) qui pourvoiront aux départs et démissions en cours de législature.

Une liste pour l'élection de ces suppléants est disponible au greffe pour les candidatures de personnes éligibles. **Cette liste sera clôturée et déposée le mardi 6 avril au plus tard à 12h.** Les suppléants sont élus en un tour le dimanche 25 avril 2021, à moins que l'élection ne soit tacite.

Le scrutin du 25 avril verra également l'élection au 1<sup>er</sup> tour de la syndication. La Municipalité élue se concertera pour se déterminer à ce sujet. Une liste devra être déposée le mardi 6 avril 2021 au plus tard. L'élection peut également être tacite s'il ne devait y avoir qu'un candidat pour le siège à pourvoir.

### AVIS

#### Déchèterie et voirie pendant les fêtes de Pâques

**La déchèterie sera ouverte le samedi 3 avril de 9h00 à 16h00.**

Fermée : le vendredi 2 et le lundi 5 avril

**Le ramassage des déchets ménagers se fera le mardi 6 avril.**

Merci de mettre vos sacs en bordure de route le matin-même.

### BRÈVE DE COMPTOIR

A l'heure du bilan annuel des déchets recyclés et apportés à la déchèterie intercommunale, il a été constaté une augmentation de ... 20 tonnes de verre déposés dans les containers. De là à penser que les périodes de confinement ont été passablement arrosées est un pas que nous ne franchirons pas...



## Petits rappels concernant quelques règles d'usage et de savoir-vivre

Le chemin piétonnier qui longe la route de St-Cergue est réservé aux piétons. Ce qui signifie qu'il est interdit aux cavaliers et aux cyclistes.

Les propriétaires de chien disposent, quant à eux, d'un grand nombre de distributeurs de sachets à utiliser sans modération. Et pour rappel, le sachet plein se jette dans la poubelle prévue à cet effet et pas dans la nature! Nous précisons également que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public.

Les chiens ne sont malheureusement pas les seuls à souiller le domaine public; depuis quelques

temps, d'immondes et dégueullasses crachats apparaissent sur les trottoirs! Nouvelle mode?

Par ailleurs, le code de conduite de la fédération suisse des sports équestres rappelle que le ramassage du crottin est un honneur que chaque cavalier devrait être fier de porter...

Et que dire des innombrables masques de protection retrouvés par terre en plein village, dans les champs, sur les chemins de nos campagnes, dans la forêt. Le virus aurait-il également un impact négatif sur le civisme élémentaire de certains? Un masque jeté dans la nature mettra plus de 400 ans

à se désagréger. Il est composé principalement de plastique; il se dégrade en microparticules polluant le sol et l'eau. Aujourd'hui, le masque est LE moyen de protection massif utilisé à travers le monde, qui représente des millions de masques chaque jour, des milliards chaque mois.

Il n'y en a pas autant à Gingins, mais lorsque l'on aime se balader, que l'on aime son village, que l'on respecte les employés de la voirie et des espaces vert, on glisse son masque dans sa poche pour le jeter chez soi ou dans la prochaine poubelle...

### ANNONCE

## La Bibliothèque a besoin de vous! De nous!

Toutes ces envies seront comblées par la bibliothèque communale de Gingins, sise à la route de Chésereux 12. Les rayons sont régulièrement complétés de nouveautés aux thèmes nombreux et variés, offrant un vaste choix qui plaira à chaque lecteur, sans bourse délier!

L'accès est gratuit et vous y serez chaleureusement accueillis le lundi de 9h00 à 11h00 et le mercredi de 17h00 à 18h30.

Mais pour faire perdurer ce lieu de culture et de partage, nous avons besoin de **VOUS**! Bénévoles, disposés à consacrer quelques petites heures par semaine, hors va-

cances scolaires, pour permettre d'élargir les heures d'ouverture et sauver la bibliothèque com-

munale de Gingins. Plus d'infos à [bibliotheque@gingins.ch](mailto:bibliotheque@gingins.ch) ou 022 369 21 61.



## Mieux vaut tard que jamais....

Un Conseiller municipal, qui souhaite garder l'anonymat, a profité des vacances de fin d'année pour jouer les Marie Kondo et débarrasser son grenier de tout le superflu. Quelle ne fut pas sa surprise en découvrant un livre, une BD de Le Chat plus précisément, emprunté à la bibliothèque communale en... 1998! A l'heure qu'il est, Le Chat attend de retrouver sa place sur les étagères de la bibliothèque, une fois que le montant de l'amende aura été dûment calculé et payé!



## eBill, e-Banking, e-Si on s'y mettrait ?

Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à profiter de la réception de nos factures directement dans nos systèmes e-banking, nous épargnant la saisie sans fin de chiffres alignés les uns derrière les autres, d'erreur de montant ou de simple oubli provoquant un rappel jamais agréable. D'autres personnes ne jurent que par le bulletin de versement, d'ailleurs voué à disparaître, et bientôt remplacé par le QRcode.

La Municipalité a décidé de mener une réflexion sur la mise en place, à

moyen terme, de l'envoi électronique des factures annuelles et régulières (déchèterie, consommation d'eau) aux administrés qui le souhaitent, voire d'adhérer au système eBill.

Un sondage est actuellement accessible sur le site communal et nous vous invitons à le remplir jusqu'au 30 avril prochain.

A toutes fins utiles, nous précisons que les factures pourront toujours être reçues en format papier, car ainsi que le dit le proverbe, il sied au progrès de respecter ce qu'il remplace.

### ANNONCE

#### À louer !

Deux places de parc souterraines sont actuellement à louer à Gिंगins Parc, à la rue de Derrière. Le loyer est de CHF 175.- par mois.

Vous êtes intéressé ?

Contactez le greffe par courriel à [greffe@gingins.ch](mailto:greffe@gingins.ch) ou au 022 369 92 22



## Pâturage du Pralenet

Avant son séjour estival sur les pâturages de La Dôle et son retour en automne, le bétail profite pour quelques temps du pâturage du Pralenet. Autrefois parsemé de coins d'ombre distillée par quelques bosquets, l'espace est aujourd'hui dénué de tout arbre après un abattage rendu nécessaire par la maladie. Une nouvelle plantation n'étant pas prévue à court terme, et demanderait de toute manière plusieurs années avant de proposer l'ombre nécessaire, la Municipalité et le Syndicat agricole ont décidé que le bétail pourrait rejoindre le Pâturage de la Gingine en traversant le chemin du Pralenet comme par le passé. Ce passage, sécurisé, sera utilisé environ deux semaines au printemps et deux semaines en automne.

Nous remercions d'ores et déjà les riverains de leur compréhension.

## Biodiversité - lutte contre les plantes invasives dites néophytes

Qu'est-ce que c'est ? Une plante néophyte est une plante non-indigène, provenant généralement d'un autre continent et introduite dans nos régions. Elles peuvent se répandre massivement et rapidement, **au dépens des espèces indigènes** et sont néfastes à la diversité biologique de nos forêts, prairies, pâturages ou de nos jardins. Certaines sont allergènes, urticantes voire même toxiques.

Pour éviter cette invasion, plusieurs solutions simples sont applicables comme d'éviter de planter de telles variétés dans son jardin, ne pas déposer ses déchets végétaux dans la forêt ni dans son propre compost mais à la déchèterie.

Ces plantes portent le nom d'Ambroisie, d'Impatiens asiatiques, de Buddleia de David, de Renouée asiatique ou encore de Laurier-cerise. En cas de doute sur la pré-

sence de ces plantes, le garde forestier vous renseignera volontiers et vous donnera les conseils utiles pour les éliminer sans risque, ni pour vous, ni pour la nature.

Pour compléter cette information, le Parc Jura vaudois a élaboré un document

que vous pouvez télécharger sur le site [www.parcjuravaudois.ch](http://www.parcjuravaudois.ch), rubrique Participer -> Favoriser la biodiversité.





## Nouvel assistant de sécurité publique au service de notre commune

Agé de 35 ans, marié et papa de trois enfants, M. Adrien Gafner vit à St-Cergue où il est conseiller communal, fraîchement réélu. Il est également sapeur-pompier au SDIS Nyon-Dôle, sur le site de St-Cergue.

Après un apprentissage de dessinateur industriel en génie mécanique, M. Gafner est parti sous les drapeaux et en est revenu sergent. Il s'est ensuite engagé durant plusieurs années dans la sécurité privée, a été tenté par la police cantonale genevoise et en

2013, il a fait ses premières armes en qualité d'assistant de sécurité publique. Diplômé du certificat d'ASP de l'académie de police de Savatan, sa carrière passe également par Police Nyon région et après une nouvelle incursion dans le privé, il est le nouvel assistant de sécurité publique des communes de Borex, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et souhaitons à M. Gafner la bienvenue parmi nous.



## Dernière ligne droite pour l'Auberge de La Croix-Blanche

Acquis par les honorables communiens de Gingins en 1685, le Logis de La Croix-Blanche, entièrement « reconstruit » en 1823 pour la somme de 3'582 francs est en passe de terminer sa transformation du 21ème siècle, avec quelques zéros de plus.

Le gros œuvre est terminé depuis plusieurs semaines et l'attention des entreprises est dorénavant tournée vers les aménagements intérieurs, choix des éléments, de la décoration, des teintes et couleurs. D'anciens éléments ont pu être récupérés, laissant ainsi, pour les années à venir, une empreinte préservée de l'his-

toire de ce bâtiment historique. Conçue pour devenir un lieu où il fait bon se retrouver, se restaurer, voire y passer la nuit, l'Auberge devrait accueillir ses premiers clients cet été.

Salle de séminaire et sa paroi couverte des planches de la prison

